

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Comité conclut qu'il y a un manifestement dans les hôpitaux de soins actifs des problèmes qui menacent l'accessibilité des services de ces hôpitaux, en particulier dans les grandes villes. Le Comité estime qu'il est nécessaire de «tirer la sonnette d'alarme» pour prévenir une crise généralisée. Il s'agit de questions urgentes, qui doivent être traitées sans retard par les gouvernements et les groupes intéressés du système des soins de santé. (Chapitre 2)

Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'établir un Conseil national de planification des ressources humaines en matière de santé, qui assurera orientation et leadership dans la mise en oeuvre de solutions pour régler le problème des pénuries de personnel infirmier. Cet organisme doit travailler en collaboration avec les provinces et les associations professionnelles. (Chapitre 3)

Le Comité conclut que la pénurie de personnel infirmier et d'autres groupes professionnels disponibles a restreint l'accessibilité des hôpitaux de soins actifs. Le Comité réitère sa recommandation d'établir un Conseil national de planification des ressources humaines en matière de santé, qui assurera orientation et leadership dans la mise en oeuvre de solutions aux problèmes de planification de la main-d'oeuvre en milieu hospitalier. Cet organisme doit travailler en collaboration avec les provinces et les associations professionnelles. (Chapitre 3)

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral accorde une priorité au financement de projets qui intègrent des solutions parallèles pour la prestation des soins de santé. Le Comité encourage le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à créer un fonds pour innovations en matière de santé d'au moins un million de dollars par année sur une période de cinq ans, afin de favoriser et d'évaluer des projets pilotes portant sur d'autres méthodes de prestation des soins de santé. (Chapitre 3)

Le Comité suppose que le partage de l'information est essentiel à la mise en application d'évaluations complètes et systématiques des résultats des services hospitaliers. Le Comité recommande au gouvernement fédéral de coparrainer, en collaboration avec les gouvernements des provinces, la tenue de conférences sur la gestion de l'utilisation. (Chapitre 3)

Le Comité se réjouit de la création du Bureau national de coordination de l'évaluation des technologies de soins de santé, car c'est une innovation importante. Le Comité donne son appui aux grandes lignes définissant les fonctions et objectifs du Bureau, mais formule des réserves sur l'adéquation de son budget annuel [500 000 \$]. (Chapitre 3)

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral réévalue le gel qu'il a récemment imposé à la croissance des paiements de transfert du FPÉ à l'égard des services hospitaliers et médicaux et qu'il cherche, en consultation avec les provinces, un compromis acceptable de manière à continuer d'assurer une forte présence fédérale dans le domaine de la prestation des soins de santé. (Chapitre 4)

Le Comité recommande d'identifier clairement les secteurs pertinents de programme où le fédéral verse des paiements de transfert FPÉ pour l'assurance-maladie et l'assurance-